

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 16/12/2025

date de convocation : 09/12/2025

n° de délibération : DE2025 - 31

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 10

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Biens communaux : Salle Communale,
conditions et tarifs de location au
01/01/2026**

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent excusé	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		X
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLENDENT Luc	X		

Madame le Maire propose la révision des tarifs de location de la Salle Communale et du compteur électrique du site du Planet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les tarifs de location et de cautions ci-après, applicables à partir du 01/01/2026 :

location forfaitaire	associations de la commune (valeur de la subvention)	habitants de la commune	autres personne et associations extérieures à la commune
Salle : location sans vidéoprojecteur	100 €	100 €	200 €
Salle : location avec vidéoprojecteur	100 €	100 €	220 €
Salle : caution générale		300 €	300 €
Salle : caution pour ménage		50 €	50 €
Compteur électrique	20 €	20 €	40 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour l'application de ces nouveaux tarifs et conditions.

*Le secrétaire de séance,
Valérie VALARIER*



*Le Maire,
Pascale BONICEL*




Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.